



PRÉFET DE L'ALLIER

Le Préfet

Moulins, le 1^{er} juillet 2016

Circulaire n° 35

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Département
de l'Allier

Objet : Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France
Pavoisement des édifices publics

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'occasion de la journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France, les édifices publics devront être pavés aux couleurs françaises le dimanche 17 juillet 2016.

Je vous remercie également de bien vouloir veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Vous trouverez également, ci-joint, le message du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.


Arnaud COCHET

**Journée nationale à
la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et
d'hommage aux « Justes » de France**

Message du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la défense chargé des Anciens
combattants et de la Mémoire

Nous rendons aujourd'hui hommage aux victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et aux « Justes » de France.

74 ans après, le souvenir de la Rafle du Vel d'Hiv demeure une blessure dans l'histoire de notre pays. Menée dans le cadre de la politique d'extermination des Juifs mise en place par les nazis, organisée par le gouvernement français de Pierre Laval, la Rafle des 16 et 17 juillet 1942 cause l'arrestation de 13 152 Juifs dans Paris et sa banlieue.

Ces Juifs étaient des enfants, des femmes, des hommes. Ils n'étaient coupables de rien, si ce n'est de leur naissance. Mais ils furent pourchassés, traqués, parqués à Drancy et au Vélodrome d'Hiver, destinés à un sort terrible, celui de la déportation au camp d'Auschwitz. Cette rafle représente à elle seule plus du quart des Français déportés à Auschwitz en 1942.

71 années après la libération des camps de concentration et d'extermination, nous continuons d'entretenir la flamme du souvenir. Nous nous remémorons les blessures et les crimes racistes et antisémites de l'Etat français infligés aux plus de 75 000 Juifs de France qui furent arrêtés puis déportés entre 1941 et 1944.

Nous pensons aussi en ce jour à toutes les victimes de la barbarie nazie.

Face aux persécutions, des hommes et des femmes ont risqué leur vie pour défendre des milliers d'innocents. Ils ont multiplié les gestes de solidarité et de courage.

N'oublions pas ces héros anonymes qui se dressèrent contre la barbarie. Cette journée nationale est aussi dédiée aux « Justes » de France, à ces citoyens qui ne purent supporter de voir leur pays trahir ses valeurs et son histoire. Les « Justes » sauvèrent la vie de nombreux Juifs. Leur bravoure et leur foi en l'humanité ont évité à notre pays le déshonneur total. Ils risquèrent leur vie pour en sauver bien d'autres. Ils furent des milliers.

A l'heure où les rescapés de l'horreur sont de moins en moins nombreux à pouvoir témoigner, à l'heure encore où certains nationalismes resurgissent, la transmission de la mémoire est plus que jamais un impératif.

Il s'agit d'un devoir moral envers ceux qui ont perdu leur vie et ceux qui l'ont risquée. Il s'agit aussi d'une nécessité pour l'avenir, car la barbarie ne meurt jamais. Elle peut ressurgir si nous baissons la garde, si nous ne faisons pas tout pour perpétuer le souvenir du massacre des innocents. Puisse-t-on alors, aujourd'hui comme demain, entretenir la mémoire de ces atrocités, afin qu'elles n'aient plus jamais lieu.

Telle est notre responsabilité. Telle est notre exigence.